

MAIRIE DE VINEUIL SAINT FIRMIN

1, RUE DE LA DUCHESSE DE CHARTRES

60500 VINEUIL-SAINT FIRMIN

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT ET CANTON DE SENLIS

■ : 08 44 57 06 05

■ : 08 44 58 20 56

N° : SD/CN/2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze mai à vingt heures trente, par suite d'une convocation en date du trente avril deux mille neuf, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire de VINEUIL SAINT FIRMIN.

PRESENTS : M. GILLOT, Maire

M. OLIVIER, Mme POIRON, Mme NEAU, M. SARAMITO, Adjoints

Mme BARBA, M. GAUTHIER, Mme NOYE, Mme DESNOYERS, M. LACHAT,

Mme SIEG, Mme AUGER, M. DEMORY, Conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTEES : Mme LAUDE avec pouvoir à Mme NEAU
Mme PREVOT avec pouvoir à M. OLIVIER

Secrétaire de séance : Mme NEAU

Le Maire déclare la séance ouverte à 20H35.

Il demande un volontaire pour être secrétaire de séance, Madame Corry NEAU se propose, elle est nommée secrétaire de séance et Mme DESMAREST est nommée secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des présents.

Le Maire indique que le compte rendu du 26 mars sera envoyé dans les prochains jours.

ORDRE DU JOUR

1) EMPRUNT DE TRESORERIE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PLOMB EN 2009

Le Maire expose la nécessité de recourir à un emprunt de trésorerie pour le paiement des travaux et dans l'attente de percevoir les subventions et le remboursement de la T.V.A.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la dernière proposition de la Banque Populaire Rive de Paris, à savoir :

Nature du prêt : *crédit de trésorerie*

Montant : 150 000 Euros

Taux appliqué : *Euribor 3 mois*

Marge : 0,70 %

Durée : *12 mois renouvelables*

Modalité de décompte des intérêts : *calcul des intérêts à chaque fin de trimestre civil, en référence à l'Euribor 3 mois, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapportés à une année de 360 jours. Les intérêts sont capitalisé chaque trimestre et viennent s'ajouter au solde existant.*

Commission d'engagement : néant

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place et l'utilisation de ce crédit de trésorerie.

ADOpte avec 14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION de Mme NEAU

**2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE
MISE SECURITE DE LA SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE MATERNELLE GROUPE
SCOLAIRE B**

Michel OLIVIER, Adjoint aux Travaux, indique que cette salle utile à l'école et à l'activité périscolaire a été aménagée à la place d'un préau qui fut fermé et séparé de la cour d'école par une baie vitrée.

Cette baie vitrée, d'un seul tenant, s'est affaissée et de ce fait laisse apparaître à certains endroits un léger faïençage de la partie vitrée.

Les travaux de remplacement de cette baie, auxquels s'ajoutent une correction d'acoustique pour une amélioration du coefficient de réverbération, représentent un coût d'un montant total n'excédant pas 80 000 € HT;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la contexture du projet des travaux,
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- demande une dérogation pour commencer les travaux, si nécessaire,

ADOpte A L'UNANIMITE

**3) AUTORISATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, POUR PREEMPTER LA
PARCELLE AH N°34**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 210-1, L. 213-1, R. 213-8 et L. 300-1,

Vu le plan d'occupation des sols de Vineuil Saint Firmin, approuvé le 26 octobre 1992.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en mairie le 20 avril 2009, établie par l'office notarial de Chantilly , informant de l'intention d'aliéner au prix de 9800,50 euros (neuf mille huit cent euros et cinquante centimes) soit 8500 euros l'ha, par Monsieur André Delclaux demeurant Ferme du Courtillet ,Vineuil Saint Firmin (60500) , concernant le bien lui appartenant sis à Vineuil Saint Firmin, cadastré section AH 34, d'une superficie de 1 ha 15 a 30 ca soit 11 530 mètres carrés .

Vu la lettre du PNR en date du 6 mai 2009.

Considérant l'objectif de rétablir au sein de la commune la continuité de l'axe qui constitue au sein d'un espace agricole une zone de refuge et de circulation de la faune d'une part et d'autre part une réserve foncière pour une libre circulation des administrés sur ce passage, voire éventuellement pour l'établissement ultérieur d'une voie intercommunale douce;

Le Maire demande au conseil municipal de lui donner délégation pour exercer le droit de préemption urbain afin d'acquérir le bien situé à Vineuil Saint Firmin, cadastré section AH 34, d'une superficie de 11 530 mètres carrés , au prix de neuf mille huit cent euros et cinquante centimes.

La dépense totale, soit 9 800,50 €, sera prélevée sur le budget communal correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

4) ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A SINISTRE

Le miroir de rue situé rue de Senlis (Route Départementale 924), a été cassé par un véhicule qui a été identifié. Le montant du préjudice subi a été de 559,73 € .

Il est demandé au conseil d'accepter l'indemnisation, proposée par l'assurance du tiers, égale au montant du préjudice de 559,73 € ainsi que l'encaissement du chèque de ce montant.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2007

Vu le rapport de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, reçu en mairie le 5 mars 2009.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable distribuée en 2007 à Vineuil Saint Firmin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable distribuée en 2007 à Vineuil Saint Firmin.

ADOpte A L'UNANIMITE

6) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2007

Vu le rapport de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, reçu en mairie le 6 mai 2009.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif en 2007 à Vineuil Saint Firmin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif en 2007 à Vineuil Saint Firmin.

ADOpte A L'UNANIMITE

7) QUESTIONS DIVERSES

M. OLIVIER lit le courrier de M. HAY annonçant sa démission de la commission urbanisme, à son grand regret, en raison de nouvelles responsabilités professionnelles. Il reste cependant à la disposition de la commune pour toute intervention ou conseil. Les élus présents le remercient de son implication passée, présente et à venir même limitée.

M. LACHAT s'interroge sur la suite de la vidéo-protection qui devait être mis en place dans le cadre des compétences de la C.C.A.C.. M. GILLOT lui précise qu'il y a une réunion à ce sujet lundi prochain pour finaliser cette étude et localiser les lieux d'implantation définitifs.

M. LACHAT évoque la revue de presse 2008 du PNR concernant notamment l'implantation de panneaux publicitaires. M. GAUTHIER explique qu'il est parfois difficile de faire la distinction entre « panneaux publicitaires » et « panneaux d'information ». Un recueil du PNR éclaircissant ces points doit être remis à M. LACHAT pour analyse et propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.